

Édito

Finances locales

Pour une République décentralisée



La complexité des chiffres et des textes sur les finances locales ne doit pas détourner de l'essentiel : le sens donné à la République décentralisée et à ses fondements constitutionnels c'est-à-dire la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.

Il s'agit d'envisager l'avenir du pays dans le cadre d'une ambition républicaine partagée par l'État et les collectivités locales.

La revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation souhaitée par l'AMF et les travaux du Comité des finances locales, visant à transférer la part départementale de la taxe sur le foncier bâti et une fraction de la TVA aux communes et à leurs intercommunalités, s'inscrivent dans cette démarche. Il s'agit de préserver les ressources du bloc communal, sévèrement amputées par la suppression de la taxe d'habitation, pour leur permettre d'exercer leur rôle essentiel dans le portage des services de proximité et de l'investissement public. Dans le cas contraire, les conseils municipaux perdraient cette relation privilégiée avec les habitants reposant notamment sur des projets validés localement par le suffrage universel et financés par l'impôt local.

En outre, la contractualisation financière proposée par l'État aux collectivités afin d'encadrer le niveau de leurs dépenses souffre dans ses modalités actuelles, des travers habituels de l'État : injonctions paradoxales entre les économies demandées aux collectivités et les dépenses publiques locales qu'il leur impose.

Fiscalité locale, évolution des dotations de l'État, fonds européens en faveur de la cohésion territoriale et de l'agriculture après 2020..., l'AMF sera toujours vigilante sur les moyens dévolus aux collectivités. Car derrière les chiffres, il y a encore et toujours une exigence républicaine : l'égalité des chances des territoires, et des collectivités garantissant la cohésion sociale.

FRANÇOIS BAROIN



PROJET DE LOI ELAN ET POLITIQUE DU LOGEMENT

On ne peut mettre les communes hors jeu

Le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a été présenté le 4 avril en Conseil des ministres. Il entérine l'exercice par l'intercommunalité de la plupart des compétences en matière d'habitat.

Les élus de l'AMF, réunis en Bureau le même jour, partagent la volonté du gouvernement de construire plus dans les zones tendues, de favoriser l'accès de tous à un logement à un loyer abordable tout en améliorant le cadre de vie. Néanmoins, ce projet de loi comporte un certain nombre de mesures qui nuirait à l'exercice efficace des compétences au sein du bloc local. En effet, le projet de loi prévoit la création de deux outils dérogatoires au droit commun des opérations d'aménagement : le PPA (projet partenarial d'aménagement) et la GOU (grande opération d'urbanisme).

Contre les transferts automatiques

La GOU permettrait, dès sa création, le transfert au président de l'intercommunalité (EPCI) de la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme ou encore la possibilité pour l'EPCI, après accord du préfet, de créer et gérer en lieu et place des communes des équipements publics relevant de leur compétence, même si ces dernières y sont défavorables.

Le Bureau de l'AMF s'oppose au transfert au président de l'EPCI de la compétence en matière de délivrance des permis qui porterait une atteinte injustifiée à la légitimité démocratique du maire et de son équipe, élu sur la base d'un projet de territoire. Elle demande aussi l'éligibilité des communes au dispositif, au même titre que les intercommunalités.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, l'AMF s'oppose aussi à tout transfert automatique des polices de l'habitat indigne du maire au président d'intercommunalité.

Elle demande un débat parlementaire, et non une réforme par ordonnances, dès lors qu'il s'agit de modifier le pouvoir de police des maires et de réorganiser les compétences des collectivités locales.

Enfin, concernant la restructuration du secteur HLM, le Bureau de l'AMF considère qu'il n'y a pas de corrélation entre la bonne gestion des organismes et leur taille.

Il considère en outre qu'un lien de proximité doit être conservé impérativement. La représentation des élus locaux au sein des organismes fusionnés ou regroupés doit être préservée. Elle constitue l'unique garantie du respect et de la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat portées par les communes ou leur intercommunalité. Retrouvez la vidéo de la Rencontre AMF sur le logement du 12 avril sur www.amf.asso.fr

PPL eau et assainissement : l'AMF demande plus de souplesse

L'AMF, représentée par Rachel Paillard, maire de Bouzy, a été auditionnée mardi 13 mars 2018 au Sénat par François Bonhomme, rapporteur de la proposition de loi (PPL) relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

La proposition de loi votée par l'Assemblée nationale en janvier dernier permet de déroger jusqu'en 2026 et sous certaines conditions au transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement pour les communautés de communes qui n'exerceront pas à la date de publication de la loi l'une ou l'autre de ces compétences.

La dérogation ne pourra s'appliquer que si les compétences n'ont pas déjà été transférées, ainsi :

- si des communautés de communes exercent l'une ou l'autre de ces compétences (à la date de publication de la présente loi) y compris à titre optionnel ou facultatif, celles-ci deviendront obligatoires dès le 1^{er} janvier 2020 ;
- si des communautés de communes n'exercent pas ces compétences (à la date de la publication de la présente loi), 25 % des



communes représentant au moins 20 % de la population pourront, par vote (avant le 1^{er} juillet 2019), s'opposer au transfert de l'une et/ou de l'autre de ces compétences.

Ce transfert devra néanmoins être opéré au plus tard au 1^{er} janvier 2026 ;

– en l'absence de délibération du conseil communautaire dans les conditions précitées, le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2020.

La PPL assouplit par ailleurs les conséquences des transferts en permettant le maintien des syndicats regroupant des communes issues de deux EPCI à fiscalité propre différents (communautés de communes ou communautés d'ag-

glomération) mais rattache la « gestion des eaux pluviales » à l'« assainissement des eaux usées ».

Lors de l'audition, conformément aux positions actées par le Bureau du 8 février dernier et confirmées par la commission des Territoires ruraux du 8 mars, l'AMF a plaidé pour une pérennisation du dispositif dérogatoire et son extension aux communes

membres de communautés d'agglomération. Elle a également demandé que la gestion des « eaux pluviales » demeure distincte de la compétence « assainissement des eaux usées », afin de permettre une adaptation locale au cas par cas. Ce sujet étant lié d'une part à la voirie et d'autre part à la GEMAPI, il nécessite une réflexion plus aboutie qui pourrait faire l'objet d'un futur texte de loi.

La proposition de loi sera discutée en Commission des lois du Sénat le 11 avril et en séance publique le 17 avril prochain, avant d'être examinée très probablement en Commission mixte paritaire.

Rencontre AMF sur l'éducation

Le 5 avril 2018, à l'AMF, a eu lieu une rencontre sur l'éducation et les enjeux de la rentrée scolaire à venir tant en matière de rythmes scolaires que du maintien de classes. Avec l'intervention du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, deux tables rondes en présence d'élus et de représentants du monde de l'éducation ont permis de faire le point sur le plan Mercredi, le rôle de l'école maternelle et de débattre de la question de l'adaptation de l'école aux réalités locales.

Vidéo de la rencontre sur www.amf.asso.fr/réf. BW25232

Communes nouvelles : les demandes de l'AMF

La 4^e Rencontre nationale des communes nouvelles s'est tenue à l'AMF le 15 mars dernier, sous la co-présidence de Christian Bilhac, maire de Péret (34) et Philippe Chalopin, maire de Baugé-en-Anjou (49) et en présence de Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur.

Cette rencontre a permis de débattre des évolutions souhaitées par les élus afin de mieux adapter le dispositif à la diversité des territoires et répondre ainsi aux attentes des habitants. Il s'agit notamment de limiter la baisse brutale de l'effectif du conseil municipal en 2020 pour préserver la proximité avec la population dans les communes nouvelles les plus

vastes. Il faut accepter par ailleurs qu'une intercommunalité devienne une commune nouvelle et en tirer les conséquences sur la liberté d'organisation de leurs compétences. Enfin, il est nécessaire de faciliter le fonctionnement du conseil municipal de la commune nouvelle au moment de la création. La France compte aujourd'hui 560 communes nouvelles regroupant près de 1 900 communes et 1,9 million d'habitants. L'AMF plaide pour davantage de souplesse et réclame une évolution législative urgente pour consolider cette dynamique.

Retrouvez la vidéo de la Rencontre sur www.amf.asso.fr/réf. BW25253

Contrat État/collectivités

Le gouvernement vient de publier la circulaire mettant en œuvre les dispositions de la loi de programmation relative aux finances publiques 2018-2022 portant sur la contractualisation financière État-collectivités locales. Dans un communiqué commun, l'AMF, l'ADF et Régions de France rappellent que ces « contrats » font porter la prise en charge d'une partie du déficit de l'État par les collectivités locales. Ainsi, ces contrats ne reposent que sur le plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement sans prise en compte des recettes d'exploitation des services. Il est incompréhensible que des collectivités locales qui dégagent des excédents, contribuant ainsi à la réduction du déficit public, soient pénalisées.

Enfin, la mise en place de ces contrats risque de conduire à une réduction des services à la population et à renoncer aux investissements puisqu'ils génèrent en moyenne entre 2 et 4 % de dépenses réelles de fonctionnement supplémentaires les premières années. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25240

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Le comité de pilotage du plan de rénovation énergétique, dont l'AMF est membre, a été installé par les ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le plan de rénovation mobilisera 9 milliards d'euros du grand plan d'investissement, dont 3 milliards pour les bâtiments des collectivités territoriales.

À noter que les communes et EPCI concernés pourront bénéficier en plus de la DETR. En matière de logements, 1,5 million de passoires thermiques habitées par des personnes aux revenus modestes doivent être éradiquées en dix ans. Au titre du service public de la performance énergétique de l'habitat, les régions sont appelées à jouer un rôle de chef de file en lien avec les EPCI et les communes pour leur proximité avec les habitants.

Petite enfance

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à destination des enfants et des jeunes, le groupe de travail Petite enfance de l'AMF a auditionné le 12 mars 2018 Olivier Noblecourt, délégué interministériel. Lors de la remise officielle des rapports à la ministre des Solidarités, Élisabeth Laithier, co-présidente du groupe de travail AMF, a rendu compte de la contribution des élus qui s'inquiètent notamment des moyens qui seront mis en œuvre pour appliquer la nouvelle stratégie, en particulier sur le cofinancement État/CAF pour les établissements d'accueil de jeune enfant. www.amf.asso.fr/réf.CW25257

Bibliothèques : l'AMF demande des garanties



Lors de la commission Culture de l'AMF, le 13 mars 2018, plusieurs sujets d'actualités ont été évoqués tels que les droits d'auteurs, le *pass culture*, mais aussi les bibliothèques. Animés par Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46), et Florence Portelli, maire de Taverny (95), les débats ont permis de revenir sur le rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin datant de février 2018.

Convaincus de la nécessité de développer la lecture publique, les élus ont souhaité attirer l'attention du ministère de la Culture sur l'équilibre entre bibliothèques et librairies indépendantes, les partenariats avec les écoles et surtout l'extension des horaires des bibliothèques. Sur ce dernier point, les interrogations sont encore nombreuses notamment sur l'accompagnement de l'État au niveau financier, mais aussi en matière d'ingénierie. Agnès Le Brun, vice-présidente de l'AMF a porté ces interrogations lors de la Journée des bibliothèques organisée par le ministère de la Culture le 10 avril 2018. Voir le compte rendu de la commission Culture sur www.amf.asso.fr/réf.CW25256 Pour en savoir plus : <https://journee-bibliotheques.culture.gouv.fr>

Formation des élus à l'AMF

« Risques majeurs : les élus face à la crise », tel est le sujet de la prochaine formation proposée par l'AMF à Paris les 28 et 29 mai 2018. Ce stage permettra aux élus de mieux connaître les rôles et responsabilités des acteurs, de découvrir comment mettre en place et maintenir opérationnel un plan communal de sauvegarde, mais également d'apprendre à gérer une crise. Des ateliers de mise en situation apporteront des outils concrets pour la mise en place et le pilotage d'une cellule de crise. La formation suivante le 12 juin portera sur la gestion des conflits, avec pour objectif de comprendre le mécanisme d'un conflit et apprendre à y faire face. Pour rappel, l'AMF est agréée pour la formation des élus ce qui permet une prise en charge des frais de formation soit par la collectivité soit au titre du DIF-Élus (Droit individuel à la formation). Contact : formation@amf.asso.fr

PATRIMOINE

LES RENDEZ-VOUS AUX JARDINS



Fort de leur succès de l'an dernier, les Rendez-vous aux jardins auront lieu cette année du 1^{er} au 3 juin, sous le signe de l'Europe, puisque pour la première fois, une dizaine de pays se joindront à l'événement, dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel. Cet événement a pour but d'inviter le grand public à découvrir la richesse des parcs et jardins et à s'informer sur

les moyens mis en œuvre pour leur protection, leur entretien, leur restauration ainsi que sur la formation aux métiers de jardinier et de paysagiste. Les thèmes des plans de jardins à la française, à l'italienne et à l'anglaise seront abordés. De plus, de nombreuses animations seront proposées : visites guidées, rencontres avec des propriétaires et des jardiniers, démonstrations, ouvertures nocturnes, etc. La journée du vendredi 1^{er} juin sera particulièrement destinée aux scolaires.

CONTACT <https://rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr>

DÉCHÈTERIES

PRIX DES SITES VITRINES

L'éco-organisme des déchets d'équipements électriques et électroniques OCAD3E a mis en place un concours pour les déchèteries exemplaires. Il s'agit de sélectionner les bonnes pratiques pour les promouvoir et permettre éventuellement à d'autres collectivités de s'en inspirer (possibilité de visites sur place). L'originalité de ce concours est de privilégier le terrain et l'organisation du site. Les candidats ont d'abord été sélectionnés sur dossier, puis lors d'une visite sur place. La liste des 16 lauréats retenus sera rendue publique en avril. Ils recevront chacun un dispositif anti-intrusion (caméra de surveillance) pour améliorer la sécurisation de la déchèterie.

CONTACT veronique.garcion@ocad3e.com

ENVIRONNEMENT

CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ



Le thème de la 8^e édition de la capitale de la biodiversité sera cette année : « Conception et gestion écologique des espaces de nature ».

Ce concours national est ouvert à tous les villages, villes et intercommunalités dans une démarche pédagogique, mais aussi de promotion des initiatives et de partage des bonnes pratiques. L'opération comprend une phase de sensibilisation au travers d'ateliers régionaux en mars et avril, un questionnaire à remplir par les collectivités et à renvoyer avant le 14 mai 2018, une phase d'évaluation des candidatures et de visites de terrain de juin à septembre, une phase de valorisation avec la communication du palmarès 2018 à l'automne et la publication du recueil d'actions exemplaires des collectivités autour du thème de l'année.

CONTACT www.capitale-biodiversite.fr

CONCOURS

PRIX TERRITORIA

La date limite d'envoi des candidatures pour le prix Territoria est fixée au 29 juin 2018 pour toutes les collectivités locales. Créé il y a 31 ans par l'Observatoire national de l'innovation publique, il met en valeur les initiatives nouvelles des acteurs publics locaux, et décerne des trophées (Or, Argent, Bronze) dans les principaux domaines d'innovation, tels que l'aménagement et l'urbanisme, le civisme et la citoyenneté, la gouvernance, l'innovation managériale, le lien social, la transition éner-

gétique, etc. Cette année, la remise des trophées se déroulera le 13 novembre 2018 dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat. Ces récompenses témoignent d'une fonction publique innovante et créative.

Partagez vos réussites en adressant votre candidature sur le site de l'association Territoria.

CONTACT www.territoria.asso.fr

SANTÉ

DONNEZ VOTRE SANG !

L'Établissement français du sang (EFS) a lancé le 3 avril un appel d'urgence au don du sang pour reconstituer les réserves sanguines avant les ponts de mai, afin d'assurer les besoins en transfusion des malades. Des collectes exceptionnelles seront organisées en France métropolitaine et dans les DOM durant toute cette semaine. L'ESF vise 100 000 poches en réserve début mai, alors que le niveau est actuellement de moins de 75 000 poches. Par ailleurs, le 14 juin aura lieu la Journée mondiale des donneurs de sang, instaurée en 2004 à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé. C'est donc maintenant et très vite que les Français doivent se mobiliser.

CONTACT www.dondesang.efs.sante.fr

AMÉNAGEMENT DES CENTRES-VILLES

ASSISES EUROPÉENNES



Pour leur première édition, les Assises européennes du centre-ville, se dérouleront du 6 au 8 juin 2018 à Metz, cité chargée d'histoire et de patrimoine. Différentes tables-rondes,

portant sur la gouvernance du centre-ville, leur attractivité, le commerce, etc. seront proposées, ainsi que des activités, telles qu'une visite de terrain du centre-ville messin et un hackathon (« MyLab ») où des équipes d'étudiants européens réfléchiront sur des actions concrètes à mener dans les centres-villes. Les élus locaux sont invités à remplir le questionnaire sur la santé des centres-villes en vue de cet événement.

CONTACT www.centre-ville.org

Le Premier ministre a dévoilé le nouveau Plan national

Le 23 février 2018, à l'occasion d'un comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) qu'il a présidé, le Premier ministre a présenté le Plan national de prévention de la radicalisation, auquel est assigné l'objectif général de « *prévenir pour protéger* ».

Le plan conforte « *une politique publique articulante logiques sociale et de sécurité, autour de la détection, la formation, la prise en charge en milieux ouverts et fermés et le développement de la recherche* ». Son succès est conditionné à « *la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, collectivités territoriales et société civile* ».

Les 60 mesures qu'il contient font en effet la part belle à l'action locale, la secrétaire générale du CIPDR affirmant par ailleurs que « *face à la radicalisation, l'État ne peut agir seul* ».

Elles se déclinent en cinq axes : prémunir les esprits face à la radicalisation, compléter le maillage détection/prévention, comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation, professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques, adapter le désengagement.

Les communes et les intercommunalités peuvent appliquer ces mesures notamment pour : le contrôle de la

scolarisation en établissements d'enseignement hors contrat et de l'instruction dans la famille ; le « criblage » des agents publics ; la détection, le signalement, la prise en charge d'individus et de familles à travers les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en lien avec les cellules préfectorales de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles. Sur ce dernier point, et sans préjudice du suivi de sécurité par l'État, les communes disposant de ressources socio-éducatives ou socio-médicales peuvent se voir confier tout ou partie de la prise en charge sociale, éducative ou psychologique d'individus en voie de radicalisation et de leurs familles.

En outre, les communes demeurent incitées à relayer les campagnes officielles de communication (exemples numéro vert 0800 005 696 du centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, site www.stop-djihadisme.gouv.fr) et à solliciter des formations ou des crédits FIPD.

L'AMF reste mobilisée en la matière, à travers la convention de partenariat signée avec l'État le 19 mai 2016, relative à la prévention de la radicalisation violente, qui conserve toute son acuité.

Pour en savoir plus : www.amf.asso.fr/réf.CW25293

Mobilités : un projet de loi en mai

À l'issue des Assises nationales de la mobilité, plus de 220 mesures, dont 160 législatives, sont proposées par le gouvernement et un projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres mi-mai. Parmi ces mesures, auxquelles l'AMF a été associée, figure la couverture intégrale du territoire, hors agglomération, par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM), un EPCI (ou à défaut la région), afin d'organiser des modes de transports adaptés aux spécificités locales, avec pour corollaire la perception d'un versement mobilité en lieu et place du versement transport.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25280

Le service public ferroviaire en débats

Elizabeth Borne, ministre des Transports, a lancé le 5 mars une concertation sur l'amélioration du service public ferroviaire, réunissant l'État, la SNCF, les syndicats, les usagers, les ONG et les associations d'élus, dont l'AMF représentée par Frédéric Cuillerier, président de la commission Transports. L'AMF sera présente pour rappeler notamment le rôle que jouent les lignes secondaires dans le maillage territorial et les transports du quotidien. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25201

Sport : appel à projet

Laura Flessel, ministre des Sports, a annoncé la création annuelle d'une Fête du sport, qui en 2018, aura lieu du 21 au 23 septembre sur tous les territoires. Subventionnée par l'État via le CNDS, les projets devront associer obligatoirement une collectivité territoriale et le mouvement sportif. Ceux retenus pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 25 000€ par collectivité. Un appel à projet est ouvert jusqu'au 15 mai via www.cnds.sports.gouv.fr ou jusqu'au 8 juin 2018 via les services déconcentrés. Voir guide et modalités sur www.amf.asso.fr/réf.CW25263

NOTIFICATION DE LA DGF

MODALITÉS MODIFIÉES EN 2018

Une fois les montants individuels de dotation globale de fonctionnement (DGF) mis en ligne sur le site internet de l'État dédié aux dotations, ceux-ci devront ensuite être notifiés aux collectivités. Importante sur le plan juridique, la notification fait courir le délai de recours éventuel contre les montants attribués. Jusqu'en 2017, la notification relevait des préfetures, qui adressaient par courrier à chaque collectivité ses montants de DGF. Ces modalités sont modifiées : à compter de 2018, la notification de la DGF interviendra par arrêté ministériel publié au Journal officiel.

Les montants notifiés devront donc être consultés sur internet ; toutefois, sur demande auprès de la préfecture, les collectivités ayant par exemple des difficultés d'accès à internet pourront recevoir une communication papier de ces montants. La publication de cet arrêté, qui devrait intervenir mi-mai, sera suivie par l'envoi à chaque collectivité de la fiche détaillée de ses critères de calcul.

AUTORISATION D'URBANISME

AVIS AUX LECTEURS

Le 8 novembre 2018, en vertu des décrets du 20 octobre 2016 et 4 novembre 2016 relatifs aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique, les communes, guichets uniques en matière de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, seront responsables de la réception des demandes adressées par voie électronique, y compris lorsqu'elles ne les instruisent pas.

Les présidents de l'AMF et de l'AdCF ont alerté en janvier 2018 les ministre et secrétaire d'État en charge de la Cohésion des territoires des obstacles d'ordre juridique, technique, organisationnel et humain justifiant un report de l'échéance 2018 en 2022 en soulignant les conséquences (contentieux, autorisations tacites plus nombreuses).

En vue d'une réponse officielle au ministère, l'AMF souhaite faire un état des lieux de la préparation des communes. Vous pouvez nous adresser vos observations à dvuh@amf.asso.fr.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW25130

L'AMF dans les associations départementales

Les élus

Le Président et les membres du Bureau de l'AMF interviennent régulièrement notamment dans les assemblées générales (AG) organisées par les associations départementales de maires (AD) afin de porter notamment localement les positions adoptées par les instances de l'AMF mais aussi de recueillir les remontées du terrain.

Ainsi, le 10 mars lors de l'AG de l'AD de Haute-Saône, **Antoine Homé**, rapporteur de la commission des Finances, a présenté un état des lieux de la situation financière du bloc local dans le contexte de la suppression de la taxe d'habitation.

Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, a donné une conférence sur le thème « Économies à réaliser, comment fait-on ? » le 15 mars, à la remise des Trophées des maires de Côte d'Or. Il a ensuite participé au congrès de l'AD de la Somme le 16 mars. Au nom de l'AMF, il a dressé le panorama de la situation du bloc communal en ce début 2018, rappelant l'ensemble des dossiers sur lesquels l'AMF se bat au quotidien pour faire entendre la voix des communes.

Sont aussi intervenues **Rachel Paillard**, vice-présidente et rapporteur de la commission des Territoires ruraux, lors de l'AG de l'AD du Territoire de Belfort le 17 mars, et **Agnès Le Brun**, vice-présidente et rapporteur de la commission Éducation, lors de l'AG de l'AD du Finistère le 23 mars. Toutes deux ont rappelé l'ensemble des points de vigilance de l'AMF pour garantir des communes fortes et vivantes au service des citoyens.

Enfin, **Cécile Gallien**, vice-présidente de l'AMF, s'est déplacée le 23 mars dernier en Aveyron aux côtés de Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur lors du congrès de l'AD 12 et a rappelé combien toute une partie de la population, située en dehors des territoires métropolitains, se sent aujourd'hui « déclassée et abandonnée par les pouvoirs publics »

.... et les services

Julie Roussel et **Alexandre Huot**, conseillers techniques au département Intercommunalité et Territoires de l'AMF, interviendront le 18 avril en Aveyron et le 26 avril en Ardèche sur le thème de la « création d'une commune nouvelle ».

Marie-Cécile Georges, responsable de ce même département accompagnée d'**Alice Couranjou**, conseillère technique, aborderont la question de la mutualisation des intercommunalités le 27 avril dans le Cantal.

Est prévu également un déplacement dans la Loire le 27 avril pour **Alexandre Norguet**, conseiller technique au département Juridique de l'AMF sur le thème de l'actualité des marchés publics et la dématérialisation.

L'AMF est également présente à l'occasion de salons organisés par les associations départementales. Ainsi **Sophie Lasseron** exposera les publications et éditions de l'AMF et plus particulièrement le magazine Maires de France et son supplément lors du 7^e Carrefour des collectivités à Brive-la-Gaillarde en Corrèze les 26 et 27 avril et lors du 5^e Selaq, salon des élus locaux à Bordeaux en Gironde les 23 et 24 mai prochain.

AGENDA DE L'AMF

16 mai
Rencontre AMF sur les politiques locales de l'habitat
Commission politique de la ville
22 mai
Commission des finances et de la fiscalité locales
28 et 29 mai
Formation AMF sur la gestion de crise
30 mai
Comité directeur de l'AMF
Rencontre AMF sur les data des communes et EPCI
4 juillet
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

7 mai
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Doubs
24 mai
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Loir-et-Cher
31 mai
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Nord
1^{er} juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Ille-et-Vilaine
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Cantal
8 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Vienne
9 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Charente
12 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires des Deux-Sèvres
14 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Charente-maritime
15 juin
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Loire-Atlantique

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 356 D'AVRIL 2018

Dossier : Ouvrir les données publiques, pourquoi, comment ?
Pratique : Appliquer le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD)
Communes nouvelles : Couëtron-au-Perche choisit son nom avec la Commission nationale de toponymie

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 356

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, DigitalContent Expert /Fotolia, p. 1 ; hans engbers/Fotolia, p. 2 ; © in4mal - Fotolia, p. 3



L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
17 700 abonnés